



Selon la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes, les substances suivantes sont considérées comme des stupéfiants

a) Les stupéfiants sont des substances et des préparations qui créent une dépendance et qui ont des effets de type morphinique, cocaïnique ou cannabique, ainsi que des substances¹ et des préparations² qui sont fabriquées sur la base de ces substances ou qui ont des effets similaires à ces dernières ;

b) Substances¹ psychotropes substances et préparations² engendrant une dépendance qui contiennent des amphétamines, des barbituriques, des benzodiazépines ou des hallucinogènes tels que le lysergide ou la mescaline, ou qui ont un effet similaire à ces substances.

¹ Les substances sont des matières premières telles que les plantes et les champignons ou des parties de ceux-ci, ainsi que des composés fabriqués chimiquement.

² Les préparations sont des stupéfiants et des substances psychotropes prêts à l'emploi.

Mesures et responsabilités

Les mesures énumérées ci-dessous ne constituent pas une atteinte à la liberté individuelle des personnes qui s'entraînent, mais elles doivent contribuer à un environnement d'entraînement exempt d'abus de médicaments :

- Le responsable de l'exploitation du centre Fitness de la SNG ne tolère pas dans le centre des actes et des faits dont il a connaissance et qui sont contraires aux lois fédérales sur les médicaments et les dispositifs médicaux d'une part et sur les stupéfiants et les substances psychotropes d'autre part.
Il s'agit notamment du commerce et de la vente de médicaments ainsi que de la conservation de médicaments soumis à prescription médicale sans ordonnance correspondante.
- Le responsable de l'exploitation du centre Fitness de la SNG s'assure qu'une personne de contact est à la disposition des clients pour toute question relative à l'abus de médicaments.

Genève, le 02.10.2023



Société Nautique de Genève
Ezequiel Sedes
Directeur Sportif



Philosophie de la Société Nautique de Genève Sur Abus de médicaments

Déclaration de principe

L'entraînement au centre Fitness de la Société Nautique de Genève est dans une large mesure bénéfique pour la santé. Nous encourageons l'intégration d'un entraînement régulier dans la vie quotidienne, conformément aux recommandations des instances spécialisées. Le Fitness de la SNG garantit à tous égards un entraînement compétent et un environnement d'entraînement sûr.

Selon les chiffres du système de rapport du Monitoring suisse des addictions, qui recueille sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique des données statistiques représentatives sur les comportements addictifs, l'abus de médicaments est, en Suisse aussi, un problème de société qui entraîne des répercussions négatives sur la santé et la mortalité. Dans le seul domaine des analgésiques, des somnifères et des tranquillisants, des études estiment qu'environ 5% de la population de plus de 15 ans consomme ces produits à des doses élevées sur une longue période.

C'est pourquoi, dans le cadre de notre devoir d'assistance, la protection de nos clients contre l'abus de médicaments par un environnement d'entraînement exempt de ces substances fait partie de nos tâches importantes.

Champ d'application

Cette philosophie d'entreprise définit les mesures qui soutiennent et mettent en œuvre concrètement les efforts du Fitness de la SNG pour assurer un environnement de formation exempt d'abus de médicaments.

Bases légales / références normatives

La philosophie du Fitness de la SNG se fonde également sur

a) la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux, adoptée par l'Assemblée fédérale de la Confédération suisse le 15 décembre 2000 ; ainsi que

b) la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes, adoptée par l'Assemblée fédérale de la Confédération suisse le 3 octobre 1951.

Termes et définitions

Selon la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux, les médicaments sont des produits d'origine chimique ou biologique destinés ou présentés comme étant destinés à agir médicalement sur l'organisme humain ou animal, notamment pour dépister, prévenir ou traiter des maladies, des blessures et des handicaps ; les médicaments comprennent également le sang et les produits sanguins.

Selon la WHO, il y a abus de médicaments lorsqu'un médicament est consommé sans nécessité médicale ou en quantités inutiles.